

Les plombémies réalisées en médecine du travail peuvent-elles être utiles à la veille sanitaire ?

Lancement d'une étude de faisabilité

J. Chatelot, M.Houot et E. Imbernon
Département santé travail, Institut de veille sanitaire

Contexte

Environ 130 000 salariés sont potentiellement exposés au plomb en France [1]. Ces travailleurs bénéficient, dans le cadre de leur activité professionnelle, d'une surveillance médicale renforcée avec des dosages réguliers de plombémies [2]. Cependant, aucune exploitation des résultats de ces dosages n'est réalisée à l'échelle nationale ou populationnelle. Dans ce contexte, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a été sollicité pour mettre en place un système de centralisation des plombémies prescrites dans le cadre de la médecine du travail.

Objectifs

L'objectif principal de ce système est de centraliser les résultats des plombémies prescrites en médecine du travail et de les exploiter à l'échelle nationale afin de **documenter l'imprégnation au plomb des travailleurs salariés en France et son évolution**.

Ce système permettra ainsi de faire des **recommandations pour la surveillance et la prévention** dans les secteurs d'activité pour lesquels les niveaux les plus élevés de plombémie seront retrouvés. Il apportera en outre des informations complémentaires à même d'alimenter le débat sur la pertinence de diminuer la valeur limite biologique pour les femmes en âge de procréer.

La base de données constituée pourra être utilisée pour le développement de méthodes **d'évaluation des expositions professionnelles** au niveau de la population.

Méthodes

En 2012, une étude pilote dans deux régions, l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais, permettra :

- de tester le circuit envisagé (figure ci-dessous) ;
- d'étudier la faisabilité d'utiliser les plombémies réalisées en médecine du travail à des fins de veille sanitaire.

Tous les salariés des régions pilotes bénéficiant d'un dosage de plombémie dans le cadre de la médecine du travail seront concernés.

Pour chaque prescription d'une plombémie, les médecins du travail de ces régions enverront à l'InVS une fiche de suivi comprenant le résultat du dosage ainsi que les informations minimales sur le salarié et son activité professionnelle.

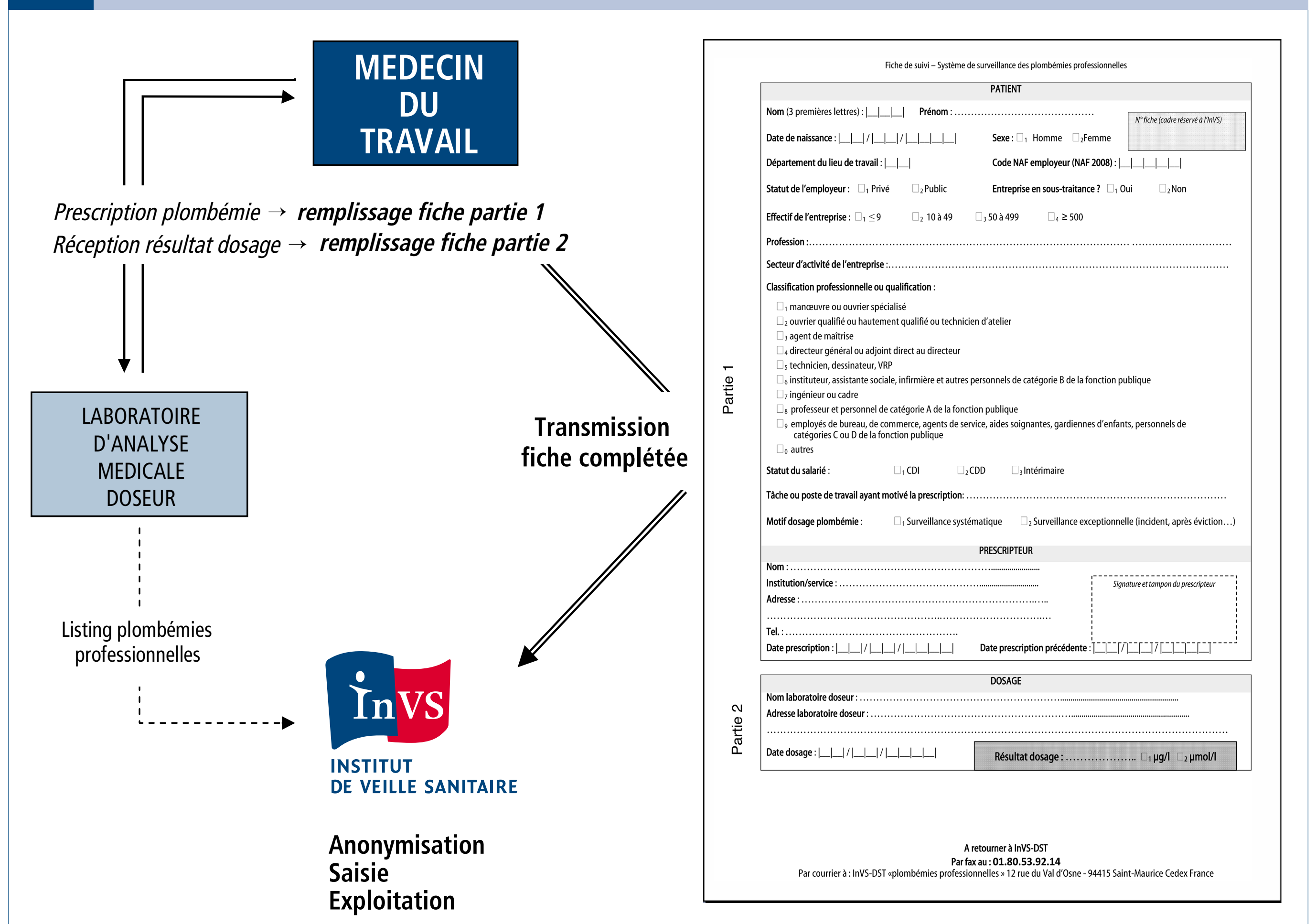
Le Département santé travail (DST) de l'InVS assurera l'anonymisation, la saisie et l'exploitation des fiches.

Conclusion - Perspectives

L'étude pilote permettra d'étudier la faisabilité d'utiliser ces données de biométrie recueillies dans le cadre d'une surveillance médicale individuelle par les médecins du travail à des fins de surveillance de l'exposition au plomb de la population au travail et son évolution.

L'extension de ce dispositif à l'ensemble du territoire national permettrait d'estimer les niveaux moyens de plombémie des salariés selon l'activité professionnelle en France et d'évaluer l'adéquation des recommandations actuelles de surveillance des travailleurs au regard de situations particulières d'emploi, d'âge ou de sexe.

FIGURE CIRCUIT DES DONNÉES



Références

- [1] Enquête Sumer 2003 - Les expositions aux produits mutagènes et reprotoxiques. Premières Informations et Premières Synthèses, 2005-32.1, Dares.
- [2] Code du travail - Art. R4412-16.